



CERTIFICAT DE CAPACITÉ DES PERSONNELS TECHNIQUES DES LABORATOIRES D'ANALYSES MÉDICALES POUR EFFECTUER DES PRÉLÈVEMENTS SANGUINS

Préparation à l'épreuve théorique

INFORMATIONS



CALENDRIER

3 jours en mars ou avril 2023

Horaires : 2 jours de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 et 1 jour de 9h00 à 12h

Lieu : Faculté de Médecine de Lille

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

DOCTEUR CÉLINE MAITTE

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION

Les demandes d'inscription sont à adresser avant le 31 mars 2023 à Mme Goncalves

Préscillia GONÇALVES

prescillia.goncalves-da-silva@univ-lille.fr

03 20 62 77 72

INSCRIPTION

medecine.univ-lille.fr

RETOUR AU
SOMMAIRE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce cycle est organisé à la demande de l'A.B.R.N.P. (Association des Biologistes des Régions Nord-Picardie) en accord avec la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale conformément à l'arrêté du 3 décembre 1980, modifié par Arrêté 1988-01-15 art. 1 JORF 23 février 1988.

PUBLIC VISÉ

Peuvent faire acte de candidature à cet examen :

- Les personnes titulaires d'un des titres ou diplômes permettant d'exercer la profession de technicien de laboratoire, ainsi que les personnes remplissant les conditions prévues à l'article R. 6211-8 du code de la santé publique.

ORGANISATION & VALIDATION



15 HEURES DE FORMATION

- Cycle de 15h réparti sur 2,5 jours

CONTENU

Enseignement théorique :

- Notions générales sur les prélèvements sanguins : Les différents prélèvements sanguins-Les règles d'étiquetage
- Notions techniques générales : Les différents matériels utilisés. Entretien des matériels
- Méthodes de prélèvements
- Modalités de transmission du prélèvement.

En plus de l'inscription à la préparation, les candidats doivent également constituer un autre dossier pour l'inscription à l'examen à faire parvenir à :

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

Direction de l'Offre de Soins

Sous-Direction de l'Ambulatoire

Service Gestion et Formation des Professionnels de Santé

556, Avenue Willy Brandt- 59777 EURALILLE

VALIDATION

- Le certificat est délivré aux candidats ayant réussi aux 3 épreuves suivantes : une épreuve théorique comprenant 10 questions, un stage comportant une formation de niveau 2 aux gestes et soins d'urgence (cf. arrêté du 3 mars 2006) et réalisation de 40 prélèvements sanguins et une épreuve pratique de 3 prélèvements sanguins en présence d'un jury.

Tarif individuel

350 €